Arrondissement: LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

## Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation: 4 avril 2023 Date d'envoi: 4 avril 2023 Date d'affichage: 4 avril 2023

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2023** MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

<u>Présents</u>: 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration: 2 – VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick, SCOTTO DI VETTIMO Serge à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : ALLIX Jean-Marie

## OBJET: Créations et suppressions d'emplois – Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le cadre d'avancements de grades et dans la perspective de stagiairiser un agent des services techniques actuellement en contrat à durée déterminée et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er décembre 2023;
- Décide de la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er décembre 2023;
- Décide de la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (27 heures hebdomadaires) à compter du 1er septembre 2023;
- Décide de la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (27 heures hebdomadaires) à compter du  $1^{er}$  septembre 2023 ;
- Décide de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er mai 2023.
- Le tableau des emplois de la commune sera mis à jour pour tenir compte de ces changements :
- Charge le Maire de toutes les formalités administratives dont la transmission de la présente délibération au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Marie Al

Acte exécutoire après transmission électronique en Sous-Préfecture le ......3.10.

et de sa publication le ......13...1014.....2023. Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_04\_11\_19DE ppe ROUX

Le Maire